

Commission fédérale d'enquête sur les transports

trois, quatre ou cinq dernières années de voir que le gouvernement n'a même pas accepté de faire ce petit pas. Nous avons amplement de précédents à la Chambre pour pouvoir renvoyer le sujet d'un bill d'initiative privé à des comités permanents, pour étude, sans devoir pour cela y renvoyer le bill lui-même. J'espère qu'à la suite de ce débat, et peut-être en guise de prélude aux efforts que le ministre déploiera dans son propre ministère, il sera possible d'envisager une telle initiative. Cette question me tient à cœur, comme la plupart des députés le savent, et mes contacts avec divers secteurs de l'industrie des transports m'incitent encore davantage à croire que toute tentative du ministre pour proposer un bill en vue d'atteindre le but visé sera accueillie très favorablement, en tout cas, par les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je crois que le gouvernement reconnaît qu'il est faillible dans des domaines comme celui-ci, et c'est ainsi que tout autre gouvernement réagirait. Là encore, les remarques faites par le ministre à la Chambre l'autre jour en réponse à mes questions m'encouragent beaucoup. J'ai cru devoir poser une question supplémentaire en rapport avec un accident mettant en cause un DC-8 à l'aéroport international d'Halifax, et je voulais surtout savoir si le ministre ne pensait pas qu'il était temps de s'orienter dans cette voie. Le ministre a eu l'obligeance de me répondre ceci, comme en témoigne la page 1227 du hansard du 8 avril 1974:

Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, j'ai dit à la Chambre que je favoriserais la création d'une régie indépendante dans de tels cas, et que cela ferait partie d'une nouvelle politique en temps opportun.

Ce qui me tracasse aujourd'hui, c'est de savoir quand cette nouvelle politique verra le jour. Je m'inquiète du fait que nous tardons tellement à obtenir la série de réformes dont a parlé le ministre, y compris celle-là, et nous ne savons pas quand nous les aurons. Il se peut qu'il y ait des élections générales, auquel cas il n'y aurait aucun délai. Vous serez saisis très prochainement d'un bill ministériel accompagné, j'en suis sûr, de toute une liste de réformes au ministère des Transports.

En fait, tout ce que je cherche à faire au moyen d'un bill comme celui-ci, c'est de transférer la responsabilité technique du ministère des Transports à un autre organisme afin qu'il ne puisse plus désormais être question de conflit. Je demanderais que cette commission fasse rapport à la Chambre par l'intermédiaire d'un autre ministre, peut-être celui de la Justice (M. Lang), cela n'a d'ailleurs aucune importance, et qu'elle le fasse de façon que les Canadiens qui utilisent divers modes de transport sachent que les situations que nous avons connues ne pourront plus se produire. Je n'en reparlerai pas, vu que cela a déjà été consigné au hansard. Je citerai simplement un exemple: nous avons vu des gens entrer au service du gouvernement au ministère des Transports, prendre de l'avancement dans ce service et se retrouver finalement à la tête de diverses sections de la même direction. Dans cette situation, une autorité serait responsable des règlements et une autre de l'enquête.

Nous sommes aux prises avec un problème encore non résolu, une situation dans laquelle s'opposent deux hommes très compétents et consciencieux qui se connaissent depuis toujours. Cela s'est produit parce qu'on a laissé se développer une situation dans laquelle de toute évidence, l'autorité chargée de la réglementation n'a pas fait ce que l'autorité chargée de l'enquête devait découvrir. Des hommes d'honneur l'auraient fait et je ne dis pas qu'on n'a pas fait la chose honorable qui s'imposait. Je dis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer à nos fonctionnaires le

[M. Forrestall.]

fardeau que représente ce genre de conflit dans le domaine particulier des accidents de la circulation, des règlements, de l'enquête ainsi de suite.

Je remarque non sans satisfaction qu'il y en a d'autres à la Chambre qui voudraient faire des commentaires à ce sujet. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous éclairer quant à l'intention de son ministère du moins pour ce qui est de l'idéologie qui sous-tend une démarche comme celle-ci. Je prierais les honorables représentants de manifester leur approbation en trouvant le moyen de renvoyer la question, sinon le bill lui-même, au comité des transports et des communications. Je sais gré à la Chambre de la compréhension et de la patience dont elle a fait preuve pendant que je faisais mes observations à ce sujet pour, probablement, la vingt-troisième fois depuis que je l'ai présenté.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) de l'intérêt persistant qu'il porte tant à la Chambre qu'ailleurs à la sécurité dans le domaine des transports. Il a sans doute consacré beaucoup de temps et d'énergie à la rédaction de ce projet de loi et j'estime qu'il faut le reconnaître. Dans peu de temps, nous aurons peut-être l'occasion de reconnaître tout le dévouement dont il a fait preuve en préconisant cette idée. C'est lui également qui a fait connaître les risques de conflits d'intérêt dans les enquêtes sur les accidents au Canada, processus toujours utile lorsqu'il s'agit de façonner l'opinion publique et d'instaurer un climat nouveau. Tandis que le député prônait publiquement un changement dans les méthodes d'enquêtes et de rapports, le gouvernement examinait à l'arrière-plan l'opportunité d'un changement à peu près identique. J'en dirai davantage là-dessus plus tard.

● (1720)

Je voudrais que l'on comprenne bien que je ne m'oppose pas à l'idée maîtresse du projet de loi. Je pense néanmoins que l'on n'a pas suffisamment examiné la question jusqu'ici pour me persuader de l'opportunité d'établir une commission d'enquête en matière d'accidents de transport, ou me convaincre que l'établissement et le mode de fonctionnement de la Commission d'enquête énoncée dans le bill soit les meilleurs possibles.

La question d'établir un organisme chargé d'enquêter sur les accidents qui se produisent dans tous les modes de transport de la compétence du Parlement est à l'étude au ministère des Transports depuis plus d'un an. A la suite de directives du sous-ministre des Transports, une étude a été entreprise dans la Fonction publique en vue d'examiner le pour et le contre de la création d'un organisme indépendant et le rapport consécutif à cette étude a été soumis au ministre des Transports (M. Marchand). Des représentants du transport aérien, fluvial et ferroviaire ainsi que du transport terrestre ont collaboré dans une certaine mesure à cette étude. Le rapport a été rédigé par un fonctionnaire détaché du ministère de la Justice. Ce fonctionnaire a tenu bon nombre de réunions et est allé à Washington interviewer des fonctionnaires du United States National Transportation Safety Board. Il a également interviewé des représentants du ministère des Transports américain afin de pouvoir tirer parti des instances du ministère chargé de réglementer les transports ainsi que des membres du conseil indépendant.